

Avis voté en plénière du 29 mars 2017

# Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer

## Déclaration du groupe Outre-mer

Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer constitue une préoccupation mobilisatrice pour l'ensemble de nos territoires. C'est pourquoi les représentants de notre groupe se sont spécialement investis, en sollicitant le concours des acteurs locaux pour co-construire cet avis, avec les représentants de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

S'il faut sans cesse marteler que les violences à l'encontre des femmes sont un phénomène universel qui dépasse les clivages sociaux et ignore les frontières, elles sont partout une des atteintes des plus graves et des plus permanentes aux droits humains.

Cet avis met en évidence la violence prégnante dans certains de nos territoires constituant alors un terreau propice aux violences envers les femmes et particulièrement dans le cadre familial et conjugal.

Ce phénomène n'épargne aucune catégorie sociale même si les spécificités géographiques, l'isolement et le confinement propre aux îles, les situations économiques, les addictions, les stéréotypes sexistes propres à ces sociétés d'Outre-mer constituent des facteurs aggravants.

Cet avis et les préconisations formulées constitueront à nos yeux un outil pour l'ensemble des acteurs publics et privés de nos territoires.

Parmi les axes prioritaires, il est particulièrement impératif selon nous :

- d'améliorer les données statistiques pour mieux appréhender l'ampleur du phénomène afin d'adapter efficacement les politiques publiques en tenant compte des diversités institutionnelles ;
- d'assurer une meilleure coordination et une coopération effective entre les différents acteurs publics et associatifs intervenants en faveur du respect des droits des femmes ;
- d'accroître le niveau de formation des personnels et professionnels ayant vocation à prendre en charge et à orienter les victimes ;
- enfin, d'augmenter et d'adapter les moyens nécessaires à l'accompagnement et à la reconstruction des victimes ainsi qu'à la responsabilisation des agresseurs.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.